

L'acceptation du devis implique l'acceptation des conditions de vente suivantes :

## CONDITIONS DE VENTE DES ATELIERS CTD - CLAIRE TRAN DAC

### DÉROULEMENT DE COMMANDE ET COMMANDE

Aucune commande ne pourra être annulée totalement ou partiellement ou plus généralement modifiée par le client, sauf consentement écrit. Afin de permettre à l'artiste peintre de proposer le devis le plus adapté aux besoins du client, ce dernier s'engage à fournir un descriptif précis (taille, style, couleurs...) du projet qu'il souhaite voir être réalisé. Pour ce faire le client peut proposer différentes images lui permettant d'illustrer ses idées. Une fois le devis accepté, et l'acompte de 30% encaissé, Claire Tran Dac, s'engage à proposer un premier croquis qui sera soumis aux observations et remarques du client. Ces dernières feront l'objet de modification de croquis. Le croquis n'est pas contractuel dans ses détails, il n'est que la projection rapide et non fine du projet de l'artiste, ce dernier se réserve le droit à la réalisation sur support de modifier les proportions, le positionnement des éléments ou encore d'en ajouter. Une fois le croquis validé et signé précédé de la mention « bon pour travaux ». Une date de début des travaux convenant au 2 parties sera fixée. Avant tout début des travaux un état des lieux sera établi par l'artiste et signé par les 2 parties. Le client s'engage à vider et à laisser un espace de travail suffisant à l'artiste, et de mettre à sa disposition un accès sanitaire lui permettant de travailler.

### FRAIS DIVERS

Les devis sont gratuits sauf dans le cadre de devis faisant intervenir les assurances.

### MAQUETTE MODELES ET CREATIONS

Toute maquette réalisée par Claire Tran Dac reste son entière propriété, sauf accord écrit le client ne pourra avoir l'exclusivité du motif créé. Pour ce qui est des modèles apportés par le client ils restent sa propriété et il en assure l'entière responsabilité vis à vis de tiers. Claire Tran Dac ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de réalisation d'après un modèle choisi par le client même si celui-ci est déposé ou couvert par des droits d'auteur. En cas de prestation d'après un fichier informatique fournis nous nous dégageons d'une éventuelle responsabilité.

### LIVRAISON

Nos délais de livraisons sont donnés à titre indicatif. Aucune commande ne pourra être remise en question ou donner lieu à des dommages et intérêts pour un retard de livraison. Une même commande pourra être exécutée en une ou plusieurs livraisons, les contraintes techniques imposants des délais de séchage. Pendant ses périodes Claire Tran Dac n'est pas tenue d'être à la disposition du Client ou sur le lieux d'exécution du chantier.

### RECLAMATION

Une attestation de réception de chantier et des photos disponibles sur demande viendront clore la prestation. En cas de réclamation sur un produit réceptionné il convient de le signaler dans un délai de 48 heures par téléphone et par courrier recommandé.

### FACTURATION - PAIEMENT

Lors de la commande le client remet à l'artiste 3 chèques, un acompte de 30%, un chèque de 40% supplémentaire encaissable à la moitié du chantier (libre arbitre à l'artiste d'évaluer la moitié de la réalisation), le solde de 30% encaissé à la livraison de ce dernier. Les travaux supplémentaires, non prévus sur le devis et nécessaires à la réalisation seront facturés en supplément et l'accord préalable du client sera demandé, ce devis complémentaire pourra intervenir en cours de réalisation. Nous nous réservons l'appréciation des réparations et préparations à effectuer. Les déplacements et frais de séjour peuvent faire l'objet d'une facturation selon accord préalable. En cas de non paiement, à l'échéance prévue, une pénalité de retard de 11% par mois sur les sommes restantes à devoir feront l'objet d'une facturation. (Tout mois entamé est dû). Les frais de recouvrement reste à la charge du client.

### GARANTIES

Les travaux font l'objet d'une garantie de 6 mois, celle ci ne s'applique qu'aux travaux de ma spécialités et ne peu s'entendre ni aux dégradations ou défauts des supports, ni aux supports anciens pouvant être apparemment sain mais ne pouvant pas supporter la qualité de mes prestations.

TVA non applicable en vertu de l'article 5 de la loi du 27/06/1991

Conditions applicables à partir du 1er Janvier 2009

## ETATS DES LIEUX DU CHANTIER

Nom de la pièce d'intervention : .....

Etats des plafonds : .....

Neufs    Usage courant    Tachés    Très abimés

Etats des sols : .....

Neufs    Usage courant    Tachés    Très abimés

Observations des meubles et/ou électroménager : .....

Date : .....

Lieu : .....

Signature des 2 parties :



## RÉCEPTION DU CHANTIER

Je soussigné (le client).....

déclare réceptionner le chantier et :

être satisfait du travail réalisé et livré

avoir des onservations concernant le travail : .....

avoir des observations concernant l'état du local ou son contenu :

Autre(s) : .....

Date : .....

Lieu : .....

Signature des 2 parties :

